



## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes ANNEE 2021

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Indicateur d'écart de rémunérations	Oui	1,2	38	40
2 - Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles	Non			35
3 - Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non			15
4 - Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	2	5	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>43</b>	
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>50</b>	<b>Non Calculable</b>

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un outil, qui permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises de moins 250 salariés :

- ▶ **L'écart de rémunération femmes-hommes** : l'AGESSA obtient une note de **38/40** ce qui montre qu'il existe très peu d'écart de rémunération entre les salariés de sexe différents
- ▶ **L'écart de répartition des augmentations promotions individuelles** : l'indicateur est **incalculable** du fait de l'absence de promotion
- ▶ **Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité** : cet indicateur est **incalculable** car il n'y a pas eu d'augmentation sur la période de référence (l'évolution du taux d'ancienneté, l'indemnité SEGUR... ne rentrent pas dans ce calcul)
- ▶ **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** : l'AGESSA obtient la note de **5/10**, l'homme étant le sexe sous représenté

La note finale doit être supérieure ou égale à 75 pour au moins 3 indicateurs calculables. La note finale pour l'AGESSA est incalculable pour l'année 2021.